

Évolution des
ÉCOLES PUBLIQUES
DE ROMILLÉ
de 1850 à 1987



Cette brochure ne prétend pas être exhaustive,
et présente sûrement de nombreuses lacunes et imperfections.

Elle tend néanmoins à décrire les principales évolutions
des écoles publiques, avec quelques anecdotes anciennes
qui ressemblent étrangement à la situation actuelle, dans
une période de construction d'un groupe scolaire primaire
maternelle adapté à l'évolution de notre société.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui
ont donné de leur temps et ainsi facilité la
reconstitution de cette mémoire des écoles publiques,
et plus particulièrement Mesdames Bazin et Vilboux,
Messieurs Corre et Stern.

Un grand merci à Yves pour son aimable
collaboration.



I- De la création des écoles à la loi Combes du 7 juillet 1904

1851

la "maison d'instruction pour les garçons" se trouve à "La Touche" actuellement magasin Ténot face à la maison médicale.

1862

le Préfet incite le conseil municipal à envisager la construction d'une "maison d'école".

1864

le conseil municipal projette de financer la maison d'école par la vente de terrains communaux, et envisage de la construire sur le chemin de St Aubin du Cormier. On y commence ce qui sera le chemin Romillé-Gévezé.

1866

un cours d'adultes est créé et une indemnité votée pour "l'éclairage que nécessiteront les cours d'adultes s'il se présente quelques élèves "

Et il s'en présentera !

1867

une imposition extraordinaire est votée pour deux ans à 10 centimes "pour l'acquisition et la construction d'une maison d'école"

Les visites des écoles communales voisines s'organisent, les plans et les devis se déterminent. L'achat du terrain s'envisage.

La loi du 10 avril impose: "à toute commune de 500 habitants et au dessus d'avoir au moins une école publique de filles[...]de fournir à l'institutrice un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier et un traitement [...]"

1868

il est décidé d'intégrer une mairie à la maison d'école pour les garçons.

1870

L'effectif de l'école atteint 160 garçons de 6 à 13 ans.

Rappel du sous préfet :

"Je partage complètement vos appréciations sur l'urgence de cette affaire, pour laquelle mes prédécesseurs ont multiplié leurs instructions depuis 1862 ", le conseil municipal insiste sur l'urgence de la construction " d'un édifice qui puisse satisfaire aux besoins d'une mairie et d'une maison d'école où les enfants aient l'air et l'espace qui leur manquent maintenant".

Dans le même temps, le Préfet donne son accord pour l'ouverture d'une école libre de filles (qui se situera au Bignon, face à l'école privée actuelle) sous la direction de Melle Horcholle, soeur Julie de la congrégation de La Providence de Ruillé sur Loir.

1871

il est proposé 1600 Francs à Madame de la Tuollays pour son terrain dit "Frépignon", chemin de St Aubin du Cormier, en vue de la construction de l'école. Elle refuse .

Lettre du maire au Sous-préfet : "J'ai été chez Mme de la Tuollays et je lui ai offert 1600 Francs. Elle m'a demandé de sa petite pièce de terre 2000 Francs somme principale et 200 Francs d'épingle pour ses enfants, total 2200 F"

Une procédure d'expropriation est entamée et Mme de la Tuollays fait appel à son beau frère habitant Chateaubriand :

"... Je m'y opposerai", écrit-il le 13 août 1871 au maire Mr Lebon, "par tous les moyens en mon pouvoir ... En construisant votre école à quelques pas plus loin, vous préservez le déport de la ferme, (donnant sur Frépignon), déport indispensable, vous conciliez ainsi l'intérêt de l'agriculture avec les besoins de la commune ... Je sais ... qu'une Melle Trillard a là un champ ... Si Melle Trillard ne voulait pas consentir la cession amiable de son terrain, hé bien la loi sur l'expropriation permet à la commune de le prendre, la loi existant pour tout le monde et non pas seulement, je pense, pour ma belle-soeur "

Devant ces difficultés, le conseil municipal se tourne vers Melle Trillard, devenue Mme Richard.

1872

Les époux Richard de Pleudihen (22) offrent de vendre leur terrain dit "Le Clos Delion", jouxtant Frépignon, de 12a59ca à 30 francs l'are

"Ce qui économiserait 1000 à 1500 F à la commune" et bien des tracasseries.

Il faudra néanmoins prendre 1a77ca sur le chemin des Morts de Mme de la Tuollays, ce que celle-ci accepte.

1873

Le conseil municipal adopte le plan et le devis et lance les appels d'offre

1874

"Le conseil renouvelle le voeu que l'école de la commune (qui sera terminée à la Saint Michel) soit confiée le plus tôt possible à des frères de l'Institution de Ploërmel "

L'école de "la Touche" est alors mise en vente pour financer l'enlèvement des terres du vieux cimetière inutilisé depuis 1863.

1875

Auguste AUFFRAY, Frère Priscillin, est nommé **instituteur public**, il sera **le premier directeur de la nouvelle école.**

La commune doit fournir la moitié d'un quatrième centime pour satisfaire aux obligations de la loi sur l'instruction primaire du 19 juillet 1875.

1877

et pendant les années suivantes l'impôt sera du quatrième centime car la commune a touché des subventions pour la construction de l'école.

1881

La loi du 16 juin établit la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles laïques

1882

La loi du 28 mars rend l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus.

On dénombre 177 inscrits de 6 à 13 ans à l'école de garçons et 133 inscrites à l'école de filles.

D'autre part Mr LEBON, maire, donne lecture au conseil d'une circulaire préfectorale rappelant les prescriptions de la loi du 10 avril 1867 et les dispositions formelles de la loi de 1881 relatives à la création d'une école gratuite de filles.

Le conseil municipal considérant que la commune ne possède ni n'a en vue aucun local pour l'installation d'une école de filles, qu'elle ne possède aucun terrain pour construire et qu'il est même très difficile d'en acquérir à l'amiable, c'est à dire sans recourir à l'expropriation, considérant d'un autre côté que depuis plus de trente ans l'école de filles est dirigée par les soeurs de la Providence de Ruillé sur Loir, que par un traité passé par le maire avec la Supérieure de la communauté et approuvé par le conseil départemental de l'Instruction Publique dans sa séance du 12 juillet 1873, la directrice de cet établissement a pris les engagements suivants:

- 1) recevoir toutes les élèves indigentes portées sur les listes établies conformément à l'article 45 de la loi du 15 mars 1850 moyennant une subvention annuelle de 25 Francs
- 2) ne pas séparer les élèves gratuites des payantes
- 3) suivre dans sa classe le programme officiel de l'enseignement
- 4) se soumettre à l'inspection

Considérant que ces engagements ont été et sont scrupuleusement exécutés, qu'il n'a reçu aucune plainte et qu'il n'a remarqué aucune différence sur l'instruction des élèves gratuites et des payantes, puisque toutes sont dans les mêmes classes et reçoivent les mêmes leçons, est d'avis de maintenir ces institutrices dans la direction de l'école des filles d'autant que ces dames consentiraient à devenir communales et ajoute qu'on s'occupera d'acquérir un terrain convenable pour la construction d'une maison d'école de filles "

1886

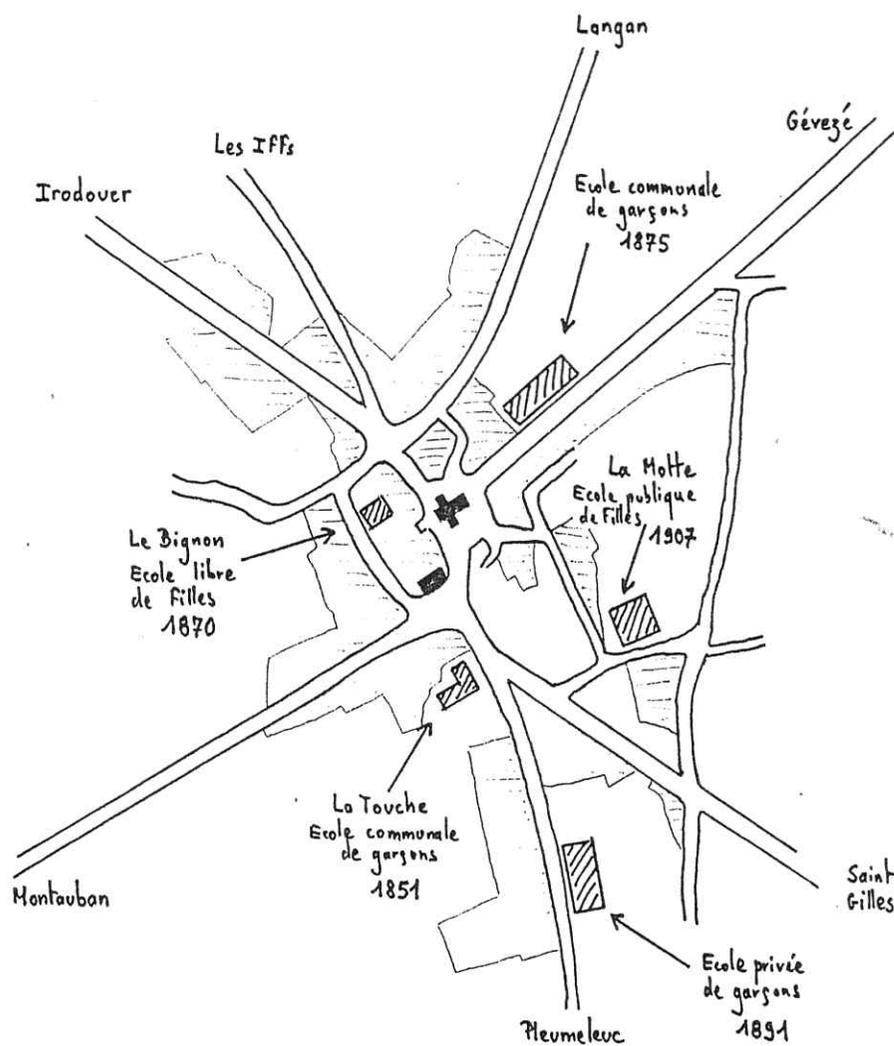
La loi du 30 octobre sur l'organisation de l'enseignement primaire stipule: "Toute commune doit être pourvue au moins d'une école primaire publique[...] Lorsque la commune compte cinq cents habitants et au dessus, elle doit avoir au moins une école spéciale pour les filles, à moins d'être autorisée par le conseil départemental à remplacer cette école spéciale par une école mixte[...] Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque."

1890

Une troisième classe s'ouvre à l'école de garçons dans le local servant de mairie.

1891

Mr Auguste AUFFRAY obtient de la mairie l'autorisation d'ouvrir une école primaire privée de garçons, route de Pleumeleuc .



SCHEMA D'IMPLANTATION DES ECOLES

1893

Il y a à Romillé 2 instituteurs et 3 institutrices congréganistes et 1 instituteur titulaire public breveté Mr LE CRIOUL .

1897

Le Préfet rappelle que contrairement à la loi du 30 octobre 1886, la commune de Romillé ne possède pas encore d'école publique de filles. A la proposition de les installer dans l'école de garçons:

"Le conseil, après en avoir délibéré, est d'avis : 1) de laisser entièrement pour les garçons l'école qui leur est destinée quitte à chercher un autre local dans le bourg pour quelques années s'il est possible 2) proteste contre la suppression du second adjoint car quoique il y ait peu d'élèves en ce moment il peut arriver qu'on ait besoin sous peu de trois maîtres et d'un autre côté on enlèverait ainsi le cours supérieur qui est très utile à Romillé"

1898

Une décision ministérielle intervient pour créer une école publique de filles à Romillé.

Le Conseil regrette à nouveau d'être obligé d'installer l'école de filles dans celle des garçons, néanmoins approuve le devis pour l'aménagement de cette école.

1899

La commune décide de construire une école publique de filles plutôt que d'aménager l'école de garçons et achète un terrain à Mr Trillard.

1903

Le projet de construction de l'école est rejeté car le terrain Trillard est trop près du cimetière.

L'Inspecteur primaire se déplace et visite avec le Maire quatre terrains. Pour des raisons qui nous échappent, le terrain appartenant à Mr Richard et situé derrière l'école de garçons est rejeté.

Le terrain "du clos du Bourg" à "la Motte", appartenant à Mr Leray, est retenu et le devis approuvé.

1904

La loi du 7 juillet 1904 relative à la suppression de l'enseignement congréganiste stipule que :

"L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations. Les congrégations autorisées à titre de congrégations exclusivement enseignantes seront supprimées dans un délai maximum de dix ans[...]"

L'achat du terrain est conclu à 1 Franc le m².

"Le conseil municipal considérant qu'une école de garçons par commune est suffisante, considérant aussi que l'école publique est organisée pour recevoir tous les élèves, demande à Mr le Préfet : 1) le passage immédiat du liquidateur de la congrégation de Ploërmel 2) d'acheter aussitôt après l'immeuble occupé par les frères de la dite congrégation pour y installer l'école publique de filles, laquelle pourrait être ouverte dans un délai aussi rapproché que possible."

II - 1905-1963 La vie dans les écoles publiques de Romillé

1905

La loi du 9 décembre institue la séparation des Eglises et de l'Etat

1907

La réception de l'école publique de filles (actuelle école primaire, carte postale n°2401) est réalisée. Celle-ci est constituée de deux salles, d'une partie habitation, d'un préau, d'une cour et d'un jardin.

La vie dans les deux écoles s'organise; l'école de garçons dirigée par Mr GUESDON depuis 1902, accueille 67 enfants répartis en deux classes, l'école de filles compte une classe unique composée d'une douzaine d'élèves.

1911

Le conseil municipal engage des dépenses pour cloturer l'école de filles. "Le Président expose au conseil que la Maison d'école est depuis quatre ans terminée mais que, quoique prévus au devis, il manque encore une grille en fer et un portail et qu'il est de toute utilité que ce bâtiment soit clos, tant pour la sécurité des enfants que pour celle des maîtresses, se trouvant éloignée de toute habitation. A cet effet il a fait dresser un devis par un homme de l'Art qui s'élève, portail et grille, à 639,60 Francs.

Le conseil, après en avoir délibéré, considérant que cette école a coûté très cher à la commune, qu'elle y a été construite sans aucune subvention gouvernementale, est d'avis que cette grille doit être placée le plus tôt possible, vote une somme de 139,60 Francs qui sera inscrite au budget additionnel de 1911, et sollicite du département le complément, soit 500 francs de subventions, faisant remarquer en outre que de nombreux travaux communaux ont été faits sans avoir demandé aucune subvention "

[19 mars 1911, 8h30 du matin]

Messieurs HAC et GRIVEAU se succèdent comme directeurs de l'école de garçons qui accueille dans les années de la première guerre jusqu'à 90 enfants.

1926

Lettre de Mr L'Inspecteur d'académie de Rennes à Mr le Préfet d'I. et V.

"Par sa lettre ci-jointe du 22 février dernier que vous avez bien voulu me communiquer et par celle du 15 du même mois qu'il m'avait adressée, Monsieur le Maire de Romillé sollicite l'autorisation d'installer sous le préau de l'école publique de filles (partie ouest) une remise pour y abriter le corbillard communal.

Actuellement la Municipalité ne dispose d'aucun terrain lui appartenant pour construire. Les classes situées au fond de la cour et à l'est comptent moins de 20 élèves. Le préau, même ramené de 90 à 75 mètres carrés après la construction envisagée, restera encore suffisant pour un effectif scolaire aussi restreint (2 mètres carrés par élève d'après la circulaire ministérielle du 1er février 1922). Dans ces conditions, il est clair qu'aujourd'hui la remise projetée n'entraînera aucune gêne pour le service scolaire.

Toutefois l'autorisation ne peut être accordée qu'avec la réserve formelle qu'au cas où l'effectif atteindrait 50 élèves la remise serait démolie et le préau rendu en totalité et sans délai au service scolaire pour se conformer aux instructions précitées."

1929

Monsieur LANGLAIS prend la direction de l'école de garçons et dresse l'inventaire du mobilier de l'école qui comporte à cette date trois classes et une cantine.

Il décompte notamment: 73 encrriers, 8 tableaux noirs, 74 volumes de bibliothèque, 17 déjeuners, 2 pots à beurre, 1 carabine et un chevalet de pointage.

1930

Il reçoit un ensemble complet de cinéma scolaire ,marque Gaumont modèle S29 B (lampes 110V)

1932

L'école est équipée d'un matériel scientifique relevant de la chimie et de la physique grâce à des subventions conjointes de 100 Francs chacune venant de la commune et de l'état.

1934

Monsieur Alexis LE HUEDE prend la direction de l'école de garçons qu'il gardera jusqu'en 1955.

1939-1945

Vers 1940,à la demande des parents d'élèves,une troisième porte est percée à l'école de filles pour permettre l'accès direct à la scène où se tenaient régulièrement des spectacles.

Les écoles accueillent de nombreux réfugiés et sont occupées par les troupes allemandes.

En 1943,le bulletin d'inspection des locaux scolaires fait état de la nécessité,à l'école de garçons,d'un puits afin que l'école soit pourvue d'eau potable,le puits existant était situé à plus de 100 mètres et rendait impossible l'organisation du service d'hygiène.De plus il signale que les enfants ont profité jusqu'à ce jour du terrain de jeux et sports de la société "Romillé Amical Club";un projet d'exécution d'un terrain exclusivement réservé aux enfants est à l'étude,un crédit de 25000 Francs a été voté par la municipalité,les plans ont été dressés et déposés à la Préfecture.

La bibliothèque scolaire compte à ce jour 300 volumes.

Cette même année est créée la Caisse des écoles publiques,conformément à la loi du 2 novembre 1941.

" Elle a pour but de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses,sous forme de livres utiles et de livrets de caisse d'épargne, aux élèves les plus appliqués,et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés,soit en leur donnant les livres et fournitures de classe qu'ils ne pourraient se procurer,soit en leur distribuant des vêtements et des chaussures et,pour l'hiver,des aliments chauds " [art.1]

"Elle est administrée par un conseil composé du maire,de l'inspecteur primaire de la circonscription ou de son représentant,de quatre parents d'élèves désignés pour un an par l'association de parents d'élèves,ou à défaut par les directeurs des écoles publiques et quatre sociétaires désignés pour un an par l'inspection académique ..." [art.6]

A la rentrée de 1945 ,on compte 95 garçons inscrits à l'école.

1947

Les parents d'élèves achètent un ensemble complet de matériel de cinéma. Les séances,ouvertes au public,se tiennent dans la salle de classe et de spectacles de l'école de filles,à raison de quatre séances par semaine pour deux films différents.

1955-1963

Mr Robert MILON succède à Mr Le Huédé,et en 1956 est ouverte la deuxième classe à l'école de filles regroupant de 30 à 35 élèves (directrice Mme ANDRE,adjointe Mme VILBOUX).

De 1957 à 1960 se succèdent à la direction de l'école de filles Mme LE BERRE,Melle FERRAND et Mme VILBOUX.

A la fin de 1963 les effectifs atteignent 45 élèves.

III- La valse effrénée des classes mobiles ou de la création d'un groupe d'observation dispersé à la construction d'un CES et d'une maternelle - 1963-1978 .

Dès l'année 1962, on note, dans les archives municipales, l'étude d'un projet de groupe scolaire avec cours complémentaire et internat, "le nombre d'enfants poursuivant leurs études allant toujours grandissant".

Romillé est équidistant de Monfort et Tinténiac qui ont un cours complémentaire où vont les élèves de Romillé jusqu'à concurrence de places.

Le bref rappel historique qui suit montre comment en quinze années, on débouche, avec bien des péripéties, sur la situation actuelle.

1963

La situation de départ est le résultat des périodes précédentes:

- Une école de garçons implantée route de Gévezé, fonctionnant dans trois classes
- Une école de filles implantée à la Motte, fonctionnant dans deux classes.

1964

Ouverture d'une classe de 6ème à l'école primaire publique de garçons.

Il s'agit alors d'un GOD (groupe d'observation dispersé) dépendant de l'école primaire.

Cela nécessite l'implantation de la **première classe mobile**, derrière les bâtiments en dur, sur un terrain acquis par la commune.

Des réparations sont effectuées à l'école de garçons: maçonnerie, menuiserie, peinture et tapisserie.

1965

Ouverture d'une classe de 5ème.

Implantation d'une deuxième classe mobile.

L'ouverture de ces deux classes nécessite l'agrandissement de la cantine scolaire dans les bâtiments en dur.

Il est procédé à l'installation du chauffage au mazout dans l'école.

Cette même année est envisagé l'achat d'un terrain de 2 ha (échange Richard)

1966

Ouverture d'une classe de 4ème.

Transformation du G.O.D. en C.E.G. municipal (collège d'enseignement général). Mr CORRE est nommé principal du C.E.G.

Pendant plus de trois mois la classe de 4ème fonctionne dans ce qui est alors le bureau du directeur.

1967

Les classes mobiles nécessaires au fonctionnement de la 4ème sont installées en janvier.

Ouverture d'une classe de 3ème.

Nouvel agrandissement de la cantine scolaire.

1968

Création d'une classe de transition.

Les effectifs présents, route de Gévezé, atteignent 180 enfants (primaire garçons et C.E.G.)

A l'école de filles, on compte 46 élèves. Des W.C. sont installés.

Tout cela nécessite encore l'implantation d'une classe mobile double.

1969

Création à l'école primaire d'une classe enfantine qui fonctionnera dans la salle de la bibliothèque.

Création au C.E.G. d'une classe de dédoublement (5ème)

Nouvelle acquisition d'une classe mobile double.

1970

Instauration de la mixité dans les écoles. Les garçons quittent la route de Gévezé pour rejoindre les filles à "la Motte".

Il y a alors quatre classes primaires et une section enfantine.

Création de deux nouvelles classes au C.E.G. (6ème et 5ème).

Le professeur d'anglais est enfin nommé. L'effectif atteint 187 élèves.

La cantine subit une nouvelle extension par l'installation d'une classe mobile double (actuelle salle communale des personnes âgées)

De 1964 à 1970, les conditions d'installation du CEG à Romillé apparaissent donc difficiles:

- cohabitation avec l'école publique de garçons qui n'émigrera à l'emplacement actuel qu'en 1970, avec l'instauration de la mixité
- conditions matérielles déjà déplorables : uniquement des classes mobiles
- insuffisance notable en postes d'enseignants
- concurrence des collèges voisins qui craignent une baisse de leurs effectifs
- conditions de restauration difficiles dans des locaux exigus; la cantine est au départ gérée par le chef d'établissement, avant d'être prise en charge par le Conseil des Parents d'Elèves jusqu'en 1976.

1971

Le collège est "réellement" créé par arrêté ministériel du 1 avril.

Nouvelle acquisition de 5 classes mobiles.

Ouverture d'une classe de 4ème et installation d'un deuxième enseignement de langue (Espagnol).

Il est réalisé une clôture de 25 m en ciment armé à l'école primaire.

1972

Ouverture de 3 classes au C.E.G. (6ème 4ème et 3ème)

La commune emprunte 52000 Francs pour effectuer des grosses réparations dans les bâtiments scolaires (préau, chauffage central, clôture ...).

Elle fait l'acquisition du terrain Richard d'une superficie de 1 ha, entre la route de Gévezé et celle de Langan pour l'extension du C.E.G. et une future construction en dur (qui en définitive ne se fera pas ici), pour la somme de 60000 Francs.

1973

Les parents d'élèves demandent la création d'une cantine à l'école primaire. Les enfants se déplacent en effet toujours au C.E.G. où sont déjà servis plus de 336 repas !

La commune fait l'acquisition d'un terrain de 2639 m² à 7 Francs le m² attenant à l'école primaire et fait établir un avant-projet de construction.

Installation d'une classe mobile double dans la cour de l'école primaire pour installer la classe maternelle.

Installation d'une n^{ème} (1) classe mobile pour les activités sportives au C.E.G.

A la fin de l'année scolaire 1973-1974 on compte 357 élèves au collège répartis en 13 classes. Le chef d'établissement établit un rapport sur la situation :

Il existe 18 salles de cours dont 17 salles préfabriquées, il n'existe aucune salle spécialisée. Le bureau du directeur est utilisé par deux personnes et est installé dans une pièce du logement de fonction du Directeur; la salle des professeurs est installée dans une classe mobile, 3 salles supplémentaires seront nécessaires pour la rentrée prochaine.

La cuisine est vétuste, exigüe, mal adaptée aux besoins (près de 440 repas par jour), la superficie totale des réfectoires est de 180 m² et il n'existe pas de salle de stockage des produits.

La commune pour une population scolaire de 600 élèves, dont 480 des établissements publics, ne dispose que d'un terrain de foot-ball en fort mauvais état. Il convient de signaler que le service départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs avait inscrit la commune de Romillé sur la liste des localités à équiper en urgence

(terrain de sports, piste, lancair, vestiaire, éventuellement salle) avec possibilité d'octroi d'une première subvention égale à 40% du coût des travaux et qu'aucune suite favorable n'a été donnée par le Conseil municipal.

Il n'existe pas de maîtres d'éducation physique et sportive, 11 heures sont assurées par des PEGC pour 9 classes !

Le gonflement rapide des effectifs de l'établissement depuis son ouverture nécessite la transformation en C.E.S.: seule cette transformation permettra

à la collectivité scolaire de vivre et de travailler dans des conditions décentes.

La commune de Romillé vient d'acquérir un terrain de 1 ha attenant aux "installations" actuelles du C.E.G. ce qui porte à près de 2 ha la superficie totale du terrain utilisable pour une future construction de C.E.S.

1975

Ouverture d'une deuxième classe enfantine qui va fonctionner pendant un trimestre dans une pièce du logement de fonction, avant l'installation d'une classe mobile sous les chênes du chemin de "la Mettrie" où seront installés les 31 enfants de C.M.; les classes enfantines s'installent dans les classes mobiles de la cour (47 à 57 enfants)

Un devis estimatif est établi pour la construction d'une école maternelle, s'élevant à plus de 300000 Francs.

1976

A la rentrée d'octobre on compte 101 enfants répartis en 4 classes primaires et 57 enfants en 2 classes maternelles (les effectifs montent à 68 en cours d'année).

Les parents d'élèves envoient une pétition à la municipalité pour demander la construction d'une école maternelle.

La cantine des écoles primaires, installée dans des locaux neufs, est mise en service et gérée par Mme Vilboux, directrice de l'école.

Le C.E.G. de Romillé qui, jusque là était municipal, est nationalisé.

La restauration, les frais de fonctionnement et d'entretien sont désormais pris en charge par l'état.

On y dénombre 425 enfants répartis en 19 classes.

1977

En septembre est créée une 5ème classe à l'école primaire qui accueille 127 enfants. Celle-ci va fonctionner dans le grand réfectoire de la cantine, en attendant la démolition de la classe mobile simple implantée route de la Mettrie et son remplacement par une classe mobile double.

On dénombre environ 25 classes mobiles servant de salles de classe, d'ateliers, de salle de sport, de réfectoire autour du bâtiment en dur de l'ancien collège !

1978

Ouverture du Collège "Jacques Prévert" de type 480

Ouverture de la nouvelle école maternelle, directrice Mme BAZIN.

Les effectifs passeront de 59 à 80 enfants répartis en 2 classes.

Les classes mobiles du chemin de la Mettrie sont démolies, l'ensemble du primaire se retrouve donc autour de la cour avec 3 classes en dur et 2 classes mobiles.

1978-1987 Les années d'espoir ou l'inlassable quête d'un groupe scolaire

Après la construction des deux établissements, maternelle prévue pour deux classes et collège prévu pour 480 enfants, l'installation d'une cantine à l'école primaire, tout aurait dû aller bien, mais ...

... il n'y a toujours que trois salles de classe datant de 1907 à l'école primaire !

1979

Les effectifs atteignent 146 enfants en primaire, répartis en 5 classes.

L'école maternelle voit son effectif grimper de 73 à 83 enfants au cours de l'année, répartis en 2 classes.

1980

Ouverture de la 6ème classe primaire (CM1 31 enfants) qui va fonctionner toute l'année dans le local de l'actuelle bibliothèque.

L'école accueille alors 162 enfants, la maternelle 77.

Les parents d'élèves envoient une lettre à la municipalité :

"Réuni en assemblée générale, notre conseil de parents d'élèves a débattu de certains problèmes importants concernant l'école primaire et sur lesquels nous vous demandons de prendre rapidement les décisions qui s'imposent :

1) CM1 - Il est absolument anormal que, depuis la rentrée scolaire, une classe se trouve séparée de l'école ce qui perturbe les élèves dans leur scolarité et oblige à des déplacements pour ceux qui se rendent à la cantine. Il nous paraît donc indispensable que la classe prévue soit rapidement mise en place.

2) Acquisition d'un terrain pour la mise en place de la nouvelle classe - Le terrain de 1500 m² dont l'achat est prévu s'il est peut être suffisant pour l'implantation d'une classe, nous paraît par contre tout à fait insuffisant, compte tenu de l'accroissement prévu de la population dans la commune, et il nous semble dès à présent **urgent de prévoir la construction d'un véritable groupe scolaire**. Pour ce faire, il apparaît nécessaire que la commune effectue l'acquisition de la totalité du terrain disponible."

Achat, par la commune, d'un terrain de 1500 m² situé derrière le préau.

1981

Ouverture de la Troisième classe maternelle qui va fonctionner pendant un an dans la salle de jeux. L'école accueille 82 enfants.

Les effectifs de rentrée, en primaire, sont de 156 enfants.

Lettre du conseil des parents d'élèves à la municipalité et copie à Mme l'Inspectrice départementale de l'Education nationale :

"Lors de sa réunion il y a quelques jours, le conseil des parents d'élèves a évoqué les différents problèmes concernant la rentrée scolaire à Romillé et je tiens à vous faire part de ses préoccupations concernant l'école primaire

En premier lieu, nous regrettons que la classe de CM1 se trouve toujours séparée de l'école, dans les locaux de l'ancien C.E.G., et nous vous demandons de bien vouloir opérer le plus rapidement possible l'installation d'une classe mobile double sur le terrain que la commune a acquis.

Sur tout, nous voudrions soulever la question plus générale des locaux de l'école primaire qui ne conviennent plus du tout actuellement, compte tenu des effectifs scolarisés dans la commune. Mme Vilboux, par exemple, ne dispose d'aucun bureau pour effectuer son travail de direction ni d'aucune pièce disponible pour accueillir des instituteurs stagiaires ou mis à la disposition du secteur scolaire. Les classes mobiles utiles pour dépanner, ne peuvent pas constituer une solution définitive. Par ailleurs la croissance du nombre d'enfants fréquentant l'école maternelle et la création d'une troisième classe pose encore de façon plus aiguë le problème de l'exiguïté des locaux qui risquent de s'aggraver encore dans les années à venir. C'est pourquoi nous vous demandons de mettre dès à présent à l'étude un projet de construction de groupe scolaire à Romillé, les parents d'élèves ayant décidé de leur côté, de constituer une commission de réflexion sur cette question."

Le 7 octobre, Mme l'Inspectrice départementale de l'Education nationale répond au président des parents d'élèves :

"[...] J'ai bien reçu votre courrier du 29/09/81 et la copie de la lettre que vous avez adressée à Monsieur le Maire.

J'ai, moi même, rencontré Mr le Maire Jeudi 2 octobre et me suis entretenu avec lui de la nécessité d'envisager dans les meilleurs délais, la construction d'une école élémentaire neuve à Romillé.

Je lui ai, en outre, apporté par écrit un certain nombre de précisions concernant le mode de financement des constructions scolaires [...]

A la Toussaint, implantation d'une classe mobile double (celle du milieu) dans le terrain nouvellement acquis et ouverture d'une porte de communication sous le préau.

1982

Création et ouverture d'une classe de perfectionnement (7ème classe primaire). Les effectifs atteignent 175 élèves.

Implantation d'une nouvelle classe mobile double pour la troisième classe de maternelle et une classe primaire.

1983

En mars ont lieu les élections municipales, on relève sur le programme des deux listes en présence:

Liste d'union pour l'animation et le développement de la commune:

[...] Pour les écoles, il nous faut prévoir des locaux de qualité et adaptés aux effectifs et aux activités des enfants [...]. L'essentiel est de leur fournir les moyens qui sont indispensables à une bonne scolarisation des jeunes, depuis la maternelle jusqu'au collège [...]

Liste indépendante de défense des intérêts communaux:

[...] Notre programme pour les 6 années à venir est diversifié et les réalisations s'effectueront au gré des besoins et des finances locales:

[...] La construction d'un groupe scolaire

[...] en dotant (la commune) d'équipements scolaires, sportifs, sociaux et culturels pour assurer le mieux être de tous et permettre à nos nouveaux arrivants de trouver à Romillé l'accueil et les services auxquels ils aspirent [...]

Les effectifs atteignent 98 enfants en maternelle et 173 en primaire.

1984

116 enfants en maternelle, ouverture d'une 4ème classe.

188 enfants en primaire, ouverture d'une 8ème classe.

Achat et implantation de la quatrième classe mobile double.

Le 26 novembre se tient une réunion de la commission municipale "enseignement", élargie aux représentants de parents d'élèves et aux directeurs des écoles publiques, en présence d'un représentant de l'Education nationale et de l'architecte chargé du projet d'aménagement et d'embellissement du bourg.

Il apparaît, à la suite d'une étude de projection de population sur la commune, que les effectifs actuels des écoles publiques doivent se maintenir, sinon s'accroître, d'autant plus que deux nouveaux lotissements sont en projet, représentant une quarantaine d'habitations.

Les parents d'élèves posent quatre principes:

- l'école maternelle est indissociable de l'école primaire
- la restauration doit être assurée sur place, dans les meilleures conditions
- les locaux doivent être polyvalents et non limités au nombre strict de classes nécessaires
- les conditions d'accès et d'accueil doivent être satisfaisantes.

Ils souhaitent que, dès le résultat de l'étude préalable sur les différentes possibilités d'implantation, une nouvelle réunion de la commission élargie soit mise en place pour discuter sur des bases plus concrètes.

1985

115 élèves en maternelle, 180 en primaire.

Ouverture d'une 2ème classe de perfectionnement (9ème classe primaire)

Lors du Conseil d'école du 14 décembre le problème des bâtiments scolaires et de leur environnement est de nouveau posé:

- sécurité dans les anciens locaux (électricité, incendie ...)
- aménagement de sécurité à la sortie de l'école primaire
- éclairage en sortie d'étude et de garderie
- manque de place à l'intérieur de l'école pour l'aménagement d'un local informatique
- l'installation électrique n'est toujours pas terminée dans les classes mobiles rendues de ce fait impossibles à chauffer.
- la réflexion sur les locaux scolaires engagée le 26/11/84 en est pratiquement au point mort, il est demandé aux représentants de la municipalité de refaire fonctionner rapidement la commission élargie.

1986

184 enfants en primaire, 95 en maternelle (fermeture de la 4ème classe)
Le lundi 22 septembre, vers 16h45, une plaque du plafond de la classe préfabriquée "abritant" le CE2-CM2 se détache brusquement. Les parents d'élèves diffusent un tract sur les problèmes de sécurité à l'école, font signer une pétition à l'adresse de la municipalité et refusent le jeudi 25 que les enfants rentrent dans les locaux sinistrés. Les cours sont alors assurés dans la salle communale de l'ancien collège.

Le mardi 30 septembre, le conseil municipal se réunit en séance extraordinaire et prend la décision de remplacer l'ensemble de la toiture de la classe mobile. De plus il vote "l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires de l'école publique", affirmant ainsi la nécessité de construction d'un groupe scolaire demandée inlassablement par les parents d'élèves depuis 1980.

Les éléments du dossier sont communiqués au Président du Conseil Général et à l'Inspecteur d'académie.

Ce dernier répond le 22 octobre:

"[...] par correspondance du 2/10/86 vous m'avez exposé la situation des locaux de l'école publique de Romillé et fait état d'un projet du conseil municipal d'extension ou d'aménagement et de rénovation des bâtiments.

"[...] votre courrier a retenu toute mon attention; lorsque le projet annoncé me sera soumis pour avis, je ne manquerai pas, au regard des normes en vigueur et dans la mesure de mes attributions, de l'étudier favorablement [...]"

Le 14 octobre la commission scolaire élargie est réunie en présence de représentants de la Direction Départementale de l'Equipement pour expliquer les procédures d'une conduite d'opération.

Le 6 Novembre elle se réunit de nouveau et constate que "l'effectif a de fortes chances de se maintenir au moins pendant plusieurs années et qu'il est nécessaire d'envisager l'acquisition de terrain situé près des locaux actuels et classés au P.O.S. en réserve publique.

Le 14 novembre six membres de la commission visitent des réalisations d'écoles dans les environs (Bourgbarré, Chateaugiron, Brécé)

Le 20 novembre le conseil municipal décide :

- 1) de demander à la D.D.E. d'assurer la conduite d'opérations
- 2) d'entamer les négociations pour l'acquisition des surfaces nécessaires à l'extension des locaux.

Le 18 février 1987 la commission se réunit en présence des représentants de l'équipement et propose d'envisager le programme suivant :

9 salles de classe et ateliers correspondants, les locaux pour le G.A.P.P. (Groupe d'action psycho-pédagogique) qui doit fonctionner à la rentrée 87, 3 salles de classe maternelle et annexes.

Les 28 avril et 7 mai, après une sélection préalable sur 8 candidatures potentielles, trois cabinets d'architectes viennent présenter leurs réalisations et leurs visions du projet de groupe scolaire pour Romillé. Entre temps, un nouvel incident se produit à l'école, un feu survient dans le couloir des classes mobiles de la cour.

En attendant des réparations (qui s'achèveront en juin) les deux classes de perfectionnement fonctionnent dans la même salle et la classe de CM2 s'installe dans une salle de la classe mobile de maternelle.

Enfin, pour essayer de donner des bases plus concrètes aux architectes retenus pour la construction (Atelier du Canal), les parents d'élèves se réunissent en assemblée générale le 11 mai 1987 :

Ils demandent au Conseil municipal de s'engager sur le programme de construction d'un groupe scolaire public maternelle-primaire fondé sur les principes suivants:

- l'ensemble du projet doit porter sur 12 salles de classes et inclure les salles annexes obligatoires : ateliers, sanitaires, infirmerie, salle des maîtres, bureau, réserve...
- le projet doit intégrer les salles nécessaires au fonctionnement normal du G.A.P.P. qui se met en place dès la rentrée 87-88
- le projet doit comprendre une salle polyvalente utilisable pour l'école, mais aussi pour d'autres activités communales

-la salle informatique doit être intégrée dans les locaux de l'école afin de rendre plus efficace l'utilisation du matériel mis à disposition par l'Education nationale; cette salle doit être ouverte sur l'extérieur pour d'autres utilisateurs potentiels (ORDI Club..)

-les locaux neufs **indispensables** à l'ouverture en **septembre 1988** doivent être conçus au minimum pour 7 salles de classe (et locaux annexes) plus les salles nécessaires au fonctionnement du G.A.P.P.

L'ensemble des parents insiste sur les positions qu'ils avaient déjà défendues en novembre 1984:

- les conditions d'accès et de sécurité des enfants sont prépondérantes (voirie, parking, autocar ...)
- la restauration doit être assurée dans les meilleures conditions
- les locaux et aménagements doivent être polyvalents, notamment utilisables en dehors des horaires scolaires pour les garderies, centres aérés, centres de loisirs, activités culturelles ...
- le projet doit permettre d'intégrer à terme l'aménagement d'équipements sportifs.

L'histoire des écoles continue et nous espérons que nos enfants pourront écrire l'avènement de la cinquième époque avec fierté, en relatant l'inauguration de nouveaux locaux conçus et réalisés pour eux, dès la rentrée 1988.

Conception et réalisation: Edith DAUCE
Pierre DAUCE
Claude DEMILLAC
Rémi DEMILLAC